



Le 27 septembre 2019

Rejoignez SUD-Rail !

Qu'est ce que le **Comité Social et Economique (CSE)**?

Le Comité Social et Economique est la nouvelle instance représentative du personnel mise en place par l'ordonnance Macron n°2017-1386 du 22 septembre 2017 relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise. Il fusionne l'ensemble des instances actuelles: le Comité d'Entreprise (CE), le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et les Délégués du Personnel (DP). Avec les ordonnances Macron, le CSE remplace les anciennes instances représentatives du personnel et devient obligatoire dans toutes les entreprises. Le CSE doit être mis en place le 1er janvier 2020 au plus tard et ce peu importe que les mandats des élus soient arrivés à leur terme ou non. **Chez VFLI, Les élections du CSE se tiendront courant novembre / décembre 2019.**

Les principales missions du CSE !

Les missions générales du CSE portent sur l'ensemble des missions effectuées actuellement par les instances représentatives du personnel (CE, CHSCT et DP):

Réclamation et expression des salariés (individuelle ou collective): Salaire, application du code du travail, organisation du travail, accords de branche et d'entreprise,...
Missions assurées aujourd'hui par les DP.

Santé, Sécurité et Conditions de Travail: Il contribue à la prévention et à la protection de la santé physique et mentale, à la sécurité, à l'amélioration des conditions de travail des salarié(e)s, il veille également à la prévention des actes de harcèlement moral, sexuel,...
Missions assurées actuellement par le CHSCT

Information et consultation sur l'organisation générale de l'Entreprise: Situation économique et financière de l'entreprise, les orientations stratégiques de l'Entreprise, licenciement collectif pour motif économique, la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et d'emploi, ... **Effectuées par le CE actuellement.**

Un accord CSE en cours de négociation...

Un accord CSE est en cours de négociation chez VFLI. Il devrait être soumis à signature aux différentes Organisations Syndicales dans le courant du mois d'octobre 2019. Cet accord a pour objet de définir le mode de fonctionnement du CSE à venir:

- ✓ CSE unique ou par région.
- ✓ La mise en place de représentants de proximité au sein des régions (anciennement DP).
- ✓ Les différentes commissions (CSSCT, logement, égalité professionnelle, formation, ...)
- ✓ Budgets du CSE (fonctionnement et ASC)
- ✓ Moyens des représentants de personnel (heures de délégation, frais de déplacement, ...)
- ✓ ...

REJOIGNEZ-NOUS !

Pour cette nouvelle mandature, les objectifs de **SUD-RAIL** restent inchangés: défendre les droits et les intérêts de **CHAQUE** salarié(e) et améliorer collectivement nos salaires et nos conditions de travail !

Pour pouvoir atteindre ses objectifs, **SUD-RAIL** a besoin de plus d'adhérents, d'élu(e)s motivé(e)s et prêt(e)s à écouter, informer et défendre leurs collègues.

SUD-RAIL APPELLE LES OFI, OSS, CME, CDL, MATÉRIEL, FORMATION, FONCTION SUPPORT,... À VENIR NOUS REJOINDRE ET PRÉPARER ENSEMBLE NOTRE AVENIR PROFESSIONNEL ! **CHAQUE MÉTIER, CHAQUE RÉGION, CHAQUE SITE DOIT ÊTRE REPRÉSENTÉ POUR DÉFENDRE AU MIEUX LES INTÉRÊTS DE CHACUN(E) D'ENTRE NOUS !**

Plus d'élu(e)s: plus de communication !

Depuis longtemps, **SUD-RAIL** veut améliorer sa façon de communiquer avec les salarié(e)s. Plus d'élu(e)s, de toutes régions géographiques c'est notre meilleur atout pour être plus proche de vous et de vos besoins. Les élus actuels sont aujourd'hui en nombre insuffisant pour être en mesure d'informer au mieux les collègues. Ainsi, **SUD-RAIL** veut changer cela et mettre tout en œuvre pour s'améliorer sur ce point. **REJOIGNEZ-NOUS** afin de mettre en place une **VRAIE COMMUNICATION**, celle-ci étant primordiale pour écouter, informer et défendre les intérêts de chacun (e) d'entre nous !

Choisir d'adhérer à **SUD-RAIL**, c'est faire le choix d'un syndicat qui sera présent pour répondre à vos questions, vous soutenir, vous défendre...

Plus d'informations ? Contactez-nous !

Jérôme CHAPPÉ: 06.41.09.25.40.
Benoît PAVIN: 06.30.45.05.85.

sudrailvfli0@gmail.com

**POUR VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL:
REJOIGNEZ Sud-Rail !**